

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 430

présenté par
Mme Carrey-Conte

ARTICLE 14

À l'alinéa 29, après la référence :

« L. 5314-1 »,

insérer les mots :

« , les partenaires de l'insertion, dont un représentant des structures de l'insertion par l'activité économique, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit d'associer les représentants de l'insertion par l'activité économique dans l'élaboration de la convention régionale de coordination de l'emploi, de l'orientation et de la formation.